

Sûreté nucléaire : l'ANCCLI dénonce un système de gouvernance qui se dégrade

Anomalies de la cuve EPR **Capacités financières des exploitants** Rapport sur le **financement** de l'ASN et de l'IRSN **Saturation** des piscines d'entreposage de **combustibles usés** **Dossiers barrés du Creusot** Extension des **PPI** Poursuite de fonctionnement des **réacteurs** Mise à l'**arrêt** de réacteurs pour raisons de **sécurité** Conférence de presse **surprenante** de l'ASN et de l'IRSN le 5 décembre 2016

Contacts Presse

Yves LHEUREUX
ANCCLI
06 60 18 57 92
yveslheureux@me.com

Nathalie LECLERC
Agence CASSIOPÉE
06 72 96 54 45
nleclerc@cassiopee-rp.com

« En 2017, l'exigence de sûreté nucléaire n'est pas négociable », souligne Jean-Claude DELALONDE, Président de l'ANCCLI.

Et Jean-Claude DELALONDE de poursuivre : **« On ne doit pas négliger la sécurité des populations au nom de la rentabilité économique du secteur nucléaire ».**

L'ANCCLI dénonce un système de gouvernance qui se dégrade p. 4

2016 : l'année de tous les dangers p. 4

Les faits : des manquements graves ! p. 4

Un contexte général très inquiétant p. 5

Les recommandations de l'ANCCLI seront-elles ignorées ? p. 7

Les réponses de l'ANCCLI aux consultations de l'ASN, du gouvernement,
aux auditions des parlementaires et la lettre ouverte à Ségolène ROYAL p. 7

L'enjeu économique face à l'enjeu sécuritaire p. 8

« En 2017, l'exigence de sûreté nucléaire n'est pas négociable » p. 9

Les principales recommandations de l'ANCCLI p. 9

> *Retrouver la confiance dans le contrôle de la sûreté et dans la qualité de toute la filière nucléaire* p. 9

> *Organiser un débat national sur l'exploitation, au-delà de 40 ans des centrales nucléaires* p. 9

> *Construire une filière du démantèlement* p. 10

En 2017, l'ANCCLI publie trois Livres Blancs sur
le démantèlement, les déchets radioactifs, la planification de la gestion post-accidentelle p. 11

Infographies p. 14

La France abrite le 1^{er} parc nucléaire européen p. 14

L'âge des centrales du parc nucléaire français p. 15

Carte des Installations Nucléaires de Base en cours de démantèlement p. 16

Exemples de PPI autour de la centrale nucléaire de Gravelines p. 17

Exemple de zonage post-accidentel p. 18

L'ANCCLI dénonce un système de gouvernance qui se dégrade

Alors que les années 2000 avaient posé les fondements d'un système de gouvernance solide de la sûreté nucléaire (loi TSN), s'appuyant sur les principes d'accès à l'information et de participation du public, 2016 marque l'étiollement de cette sûreté et interroge sérieusement sur le système même de gouvernance.

2016 : l'année de tous les dangers

Pour l'ANCCLI, la sûreté nucléaire est en crise.

L'année 2016 dévoile les limites de notre système de gouvernance de la sûreté.

L'ANCCLI s'inquiète et ne peut accepter que la sûreté ne se dégrade.

« La crise technique, industrielle, financière et morale du nucléaire est venue remettre profondément en cause les bonnes pratiques et la confiance que l'on croyait acquises » souligne Jean-Claude DELALONDE, Président de l'ANCCLI.

Les faits : des manquements graves !

L'ANCCLI pointe du doigt **des manquements graves** qui ont été révélés au cours de l'année 2016 : **la chute du générateur de vapeur de Paluel, les anomalies du Creusot, les problèmes de ségrégation carbone et le report du démantèlement des centrales à Uranium Naturel Graphite Gaz...**

Mars 2016 : la chute du générateur de vapeur de Paluel

Le 31 mars 2016, un générateur de vapeur usé de la centrale nucléaire de Paluel (Seine-Maritime), haut de 22 mètres et pesant 500 tonnes, a chuté pendant son remplacement au cours d'une opération de maintenance. Les plateaux de protection de la piscine du bâtiment ont pour certains été endommagés. Le scénario d'une défaillance du matériel de manutention n'avait pas été anticipé puisque jugé « impossible » par EDF.

Mai 2016 : les anomalies du Creusot

En mai 2016, Areva confirmait avoir détecté des "irrégularités" dans les documents de fabrication d'environ 400 pièces produites depuis 1965 dans l'usine Creusot Forge, dont une grosse moitié concerne des pièces nucléaires. Il s'avère que des falsifications sont à l'origine des ces irrégularités.

Juin 2016 : les problèmes de ségrégation carbone

En juin 2016, l'ASN annonçait que 46 générateurs de vapeur (GV) installés dans 18 réacteurs d'EDF avaient été affectés par le même défaut que le couvercle et le fond de la cuve de l'EPR, à savoir une concentration importante en carbone qui aurait dû être éliminée de la pièce finale lors des opérations de forgeage. Ce défaut réduit la résistance des pièces à la propagation de fissures. Sur ces 18 réacteurs, 12 ont été arrêtés ; les fonds des GV concernés ont été fabriqués par une forge située au Japon (JCFC).

Les installations concernées sont l'unité 1 du Blayais (Gironde), l'unité 4 du Bugey (Ain), les unités B1 et B2 de Chinon (Indre-et-Loire), les unités 1 et 2 de Civaux (Vienne), les unités 2, 3 et 4 de Dampierre (Loiret), l'unités 1 de Fessenheim (Haut-Rhin), les unités 2 et 4 de Gravelines (Nord), les unités B1 et B2 de Saint-Laurent-des-Eaux (Loir-et-Cher) et les quatre unités du Tricastin (Drôme).

Juin 2016 : le report du démantèlement des centrales à Uranium Naturel Graphite Gaz (UNGG)

Fin juin 2016, EDF annonçait de façon unilatérale son changement de stratégie concernant le démantèlement des six réacteurs UNGG. L'exploitant avait prévu de démanteler le caisson réacteur sous eau mais des difficultés techniques sont apparues. EDF devrait a priori renvoyer à 2100 la fin des opérations de démantèlement des six réacteurs. Qu'en pense l'ASN ? Affaire à suivre...

Un contexte général très inquiétant

A ces manquements graves s'ajoutent **des signaux inquiétants** d'un système qui se dégrade.

L'ASN subit des pressions pour lever ses exigences de sûreté face à des exploitants en grande difficulté économique

Dans le rapport public annuel 2016 de la Cour des Comptes, intitulé « *La maintenance des centrales nucléaires : une politique remise à niveau, des incertitudes à lever* », Pierre-Franck CHEVET, Président de l'ASN indique : « *L'ASN souligne que les moyens consacrés au contrôle n'ont pas évolué en proportion avec les projets des exploitants nucléaires* ». Et de poursuivre : « *L'ASN pourrait être contrainte dans les prochaines années de devoir concentrer ses actions de contrôle sur les actions les plus prioritaires en termes de sûreté* ».

L'ANCCLI s'inquiète aujourd'hui d'une situation proche de la rupture : « On a assisté, tout au long de l'année, à des prises de positions présentant les décisions de l'ASN comme trop exigeantes, et des appels à abaisser ces exigences afin d'aider les exploitants ».

Il n'y a pas eu d'enquête publique pour le lancement de la construction de nouveaux évaporateurs à La Hague

L'usine de retraitement de déchets nucléaires de La Hague utilise six évaporateurs chargés de réduire le volume des produits de fission (déchets ultimes issus du traitement des combustibles usés) avant leur vitrification.

En février 2016, l'ASN annonçait que des évaporateurs de l'usine Areva La Hague, étaient affectés par une corrosion plus rapide que prévu. Avec pour probable conséquence, la remise en cause de la sûreté de l'installation dès 2018.

« *Les équipements concernés sont les six évaporateurs, où sont concentrés les produits de fission (qui contiennent l'essentiel de la radioactivité du combustible usé) avant leur vitrification. L'épaisseur de leurs parois et la qualité de l'acier choisi étaient censées leur permettre de résister à un séisme et d'éviter toute rupture franche. Or les casemates en béton où sont implantés les évaporateurs n'ont pas été conçues pour ce scénario d'accident* », rappelait l'ASN dans son rapport.

Pour faire face à ce problème, Areva a prévu de construire de nouveaux évaporateurs.

L'ANCCLI s'inquiète que l'ASN ait validé le principe de la construction de nouveaux évaporateurs sans enquête publique.

Décision inattendue au cours de la conférence de presse « surprise » de l'ASN le 5 décembre 2016 : autorisation de redémarrage pour les réacteurs EDF à l'arrêt !

Une conférence de presse s'est tenue le 5 décembre 2016 au siège de l'ASN à Montrouge autorisant le redémarrage des réacteurs EDF à l'arrêt.

Déroulé des faits :

23 juin 2016 : l'ASN informe que les générateurs vapeurs (GV) de 18 réacteurs pourraient présenter des anomalies de concentration en carbone.

18 octobre 2016 : l'ASN impose des contrôles, sous trois mois, pour 5 réacteurs qui n'avaient pas encore été contrôlés.

5 décembre 2016 : lors d'une conférence de presse « surprise » de l'ASN et de l'IRSN, **l'ASN conclut que les justifications génériques fournies par EDF sont acceptables pour les 900 MW** (sauf pour 3 réacteurs pour lesquels elle demande des compléments).

L'ANCCLI considère que cette décision est surprenante et prématurée. En effet, la caractérisation des zones ségréguées n'est pas terminée et un programme de caractérisation des matériaux sur la base de pièces sacrificielles est prévu (sous 2 à 3 ans).

12 janvier 2017 : après examen des résultats des contrôles réalisés et des justifications techniques apportées par EDF pour les réacteurs de 900 MWe (Bugey 4, Dampierre 3, Fessenheim 1, Gravelines 2 et 4, Saint-Laurent-des-Eaux B1, Tricastin 1, 3 et 4), **l'ASN donne son accord pour le redémarrage de 9* des 12 réacteurs concernés par une anomalie** : la concentration en carbone de l'acier des fonds primaires des générateurs de vapeur fabriqués par JCFC (au Japon).

*** Précisions :**

EDF a sollicité le 11 janvier 2017 le report de 2 semaines de l'échéance des contrôles prescrits pour le réacteur 2 de la centrale nucléaire du Tricastin. Cette demande est motivée par les risques pour la sécurité du réseau électrique liés à la vague de froid attendue la semaine suivante. L'ASN a considéré ce report comme acceptable au regard de la sûreté et a fixé au 3 février 2017 l'échéance des contrôles pour ce réacteur.

EDF a également sollicité le report à fin mars 2017 de l'échéance des contrôles prescrits pour le réacteur 1 de la centrale de Civaux. L'ASN examine actuellement avec l'appui de l'IRSN les justifications apportées par EDF pour les réacteurs de 1450 MWe (réacteurs 1 et 2 de Civaux). Sur cette base, l'ASN a donné son accord le 17 janvier pour un report des essais jusqu'au 17 mars 2017, la vague de froid de janvier étant, là aussi, apportée comme une justification.

**« Si certains sont dans un comportement de déni
face aux exigences de sûreté et, d'autres, dans le dépit et prêts à renoncer,
l'ANCCLI, elle, reste vigilante et exige une sûreté sans concession »**

Jean-Claude DELALONDE, Président de l'ANCCLI

Les recommandations de l'ANCCLI seront-elles ignorées ?

Avec l'ANCCLI, l'Etat dispose d'une entité dédiée à la transparence et à l'information en matière de nucléaire.

L'Etat peut ainsi associer l'ANCCLI aux travaux et expertises qui contribuent aux décisions politiques en matière de nucléaire et notamment celles concernant la sûreté.

Pourtant, l'Etat semble ignorer les recommandations de l'ANCCLI.

Les réponses de l'ANCCLI aux consultations de l'ASN, du gouvernement, aux auditions des parlementaires et la lettre ouverte à Ségolène ROYAL

En 2016, l'ANCCLI a plus que jamais contribué aux réflexions sur l'amélioration de la sûreté en répondant aux sollicitations de l'ASN, du Parlement ou du Gouvernement. Sur des sujets tels que :

> Les suites de la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV)

L'ANCCLI a répondu, fin 2015, à la consultation sur le projet d'ordonnance du Ministère de l'environnement, en application de la loi TECV, portant diverses dispositions en matière nucléaire. L'ANCCLI a par la suite contribué au suivi de cette loi lors d'une audition en mars 2016 par la mission d'information portant sur l'application de la loi TECV, à l'Assemblée Nationale. Par ailleurs, en novembre 2016, elle a répondu à la sollicitation de Ségolène Royal la consultant sur le projet de décret relatif aux installations nucléaires de base et à la transparence en matière nucléaire.

> Les 4^{ème} visites décennales (VD4)

En février 2016, l'ANCCLI a répondu à la consultation de l'ASN sur son projet de position portant sur les orientations génériques du réexamen périodique de sûreté associé aux VD4 des réacteurs de 900 MW. Elle y a présenté de nombreuses recommandations sur les examens de conformité, les réexamens de sûreté, les facteurs organisationnels et humains, mais aussi sur les processus de décision qui accompagnent ces processus d'évaluation.

L'ANCCLI n'a pas constaté beaucoup d'impact de sa contribution sur la position finale de l'ASN publiée en avril 2016, mais suppose que son travail nourrit néanmoins l'instruction en cours.

> Le nouveau guide de conception des réacteurs

Dans sa contribution à la consultation sur le projet de guide relatif à la conception des nouveaux réacteurs à eau pressurisée, l'ANCCLI a regretté que les évolutions par rapport au précédent référentiel n'aient pas été tracées, rendant plus difficile la compréhension des enjeux. Elle a néanmoins pu faire des propositions sur différents sujets, tels que les objectifs de sûreté, la prévention des accidents ou encore l'entreposage du combustible.

> Les auditions

L'ANCCLI a aussi été auditionnée à de nombreuses reprises par les parlementaires en 2016. Ce fut le cas en avril sur la conciliation entre sûreté et efficacité dans le cadre d'une table ronde à l'Assemblée Nationale ; ou encore en septembre sur le démantèlement dans le cadre d'une mission d'information ; et enfin à l'automne, par l'OPESET, sur le contrôle des équipements sous pression et sur le programme national de gestion des matières et déchets radioactifs.

A chacune de ces auditions, l'ANCCLI n'a pas manqué de transmettre ses interrogations et ses recommandations sur ces sujets majeurs.

> Lettre ouverte à la Ministre

Enfin, l'ANCCLI a publié, en juin 2016, une lettre ouverte à Ségolène Royal au sujet du financement du contrôle de la sûreté suite à la publication d'un rapport de l'Inspection Générale des Finances tentant de montrer, de façon totalement inappropriée, qu'il n'y a pas nécessité de doter de moyens supplémentaires l'IRSN et l'ASN pour faire face à l'ampleur de leur charge actuelle.

L'enjeu économique face à l'enjeu sécuritaire

Au cours des dernières années, la réflexion économique s'est intensifiée en regard des coûts du nucléaire existant, alors qu'il y a peu, l'économie du nucléaire était surtout abordée en termes de compétitivité vis-à-vis des autres moyens de production électriques, dans une perspective de construction de nouvelles centrales.

L'intérêt de la stratégie d'EDF de repousser l'âge d'exploitation des centrales nucléaires est évident : en prolongeant le fonctionnement d'un moyen de production existant, l'investissement dans cette prolongation diffère un investissement plus lourd dans un nouveau moyen de production équivalent, tout en générant un important flux de recettes issues de la poursuite d'exploitation.

L'objectif premier d'une telle stratégie est clairement de repousser le pic d'investissement lié à un éventuel remplacement du parc de réacteurs nucléaires.

***« Les hommes politiques doivent faire face à leurs responsabilités,
coupables qu'ils seraient de ne pas prendre les décisions
qu'exigent les enjeux de la sûreté nucléaire »***

Jean-Claude DELALONDE, Président de l'ANCCLI

« En 2017, l'enjeu de sûreté nucléaire n'est pas négociable »

Jean-Claude DELALONDE, Président de l'ANCCLI

Face aux difficultés de la filière nucléaire, et aux pressions qu'elles engendrent sur les exigences de sûreté, l'ANCCLI réplique que la sûreté n'est pas négociable !

La situation exige une réforme en profondeur du système de contrôle et une augmentation des moyens attribués au contrôle de la sûreté.

Il est crucial que les pouvoirs publics rétablissent la confiance perdue. La gouvernance de la sûreté nucléaire doit plus que jamais s'appuyer sur l'implication d'une société vigilante.

L'ANCCLI continue d'apporter sa contribution par le biais de Livres Blancs et de recommandations.

Les principales recommandations de l'ANCCLI

> Restaurer la confiance dans le contrôle de la sûreté et dans la qualité de toute la filière nucléaire

« L'ASN parle de tension dans le domaine de la sûreté nucléaire, l'ANCCLI, elle, estime qu'il s'agit de pression. »

Jean-Claude DELALONDE, Président de l'ANCCLI

Les processus engagés suite à la découverte du problème des calottes de cuve de l'EPR de Flamanville ont révélé différents problèmes de fabrication et de contrôle de qualité des gros composants de réacteurs nucléaires. La sûreté même est mise en cause, à travers la **dégradation irrémédiable de « la défense en profondeur » tant au niveau de la fabrication que de la surveillance.**

Face à cette situation extrêmement sérieuse, l'ANCCLI formule plusieurs demandes.

- En premier lieu, le processus d'information doit se poursuivre. Il s'agit notamment **d'expliquer quand, et comment on compte s'assurer du caractère exhaustif des découvertes en cours.** Il convient également de faire un effort spécifique d'information auprès de chacune des CLI sur les problèmes qui la concernent.
- Ensuite, les études de justification de la sûreté des pièces doivent faire l'objet de la plus grande **prudence**, du plus grand **pluralisme** et de la plus grande **transparence**. De plus, les décisions qui en seront tirées ne devront **ni galvauder le principe de défense en profondeur, ni avaliser des pratiques de falsification.**
- Enfin, un travail doit être engagé pour **analyser les causes profondes des défaillances observées** et pour revoir les dispositifs de surveillance et de contrôle, afin de garantir que de telles défaillances ne se reproduisent plus à l'avenir. Ce travail, évoqué par l'ASN, doit être partagé le plus vite et le plus largement possible s'il doit permettre à terme de restaurer la confiance dans la gouvernance de la sûreté.

> Organiser un débat national sur l'exploitation au-delà de 40 ans des centrales nucléaires

L'ANCCLI considère indispensable **la tenue d'un débat à l'échelle nationale** sur le volet générique de la prolongation de l'exploitation au-delà de 40 ans des centrales nucléaires.

Ce débat devrait inclure :

- **une présentation des différentes issues possibles.** Dans le cas de l'échéance des 40 ans, l'ASN a insisté à de nombreuses reprises sur le fait que la prolongation de l'exploitation des réacteurs au-delà de 40 ans n'était pas acquise. L'ANCCLI considère donc que des scénarios dans lesquels tout ou partie des réacteurs de 900 MWe n'obtiendraient pas leur autorisation de fonctionner au-delà des VD4 devraient être présentés lors du débat. Ces scénarios devraient préciser l'impact sur la sécurité d'approvisionnement énergétique du pays. **L'ANCCLI considère que la pression qui pourrait s'exercer sur l'ASN du fait de l'enjeu associé en termes de politique énergétique doit être réduit le plus possible ;**

- **une analyse de l'impact de la fermeture d'une partie des réacteurs utilisant du combustible MOX (ou « mixed oxides » mélange d'oxydes issus du traitement du combustible usé¹ des centrales nucléaires) sur l'activité de La Hague et les besoins en capacités d'entreposage supplémentaires ;**
- **une discussion sur la construction de nouvelles capacités d'entreposage.** L'ANCCLI note que la solution d'une piscine centralisée semble être la solution retenue par EDF. Or, l'entreposage centralisé présente des inconvénients et d'autres options sont envisageables. Dans ce cadre, la publication d'études de sûreté – tenant compte des transports – serait nécessaire pour éclairer le public sur les avantages et inconvénient de l'entreposage sous eau ou à sec, sur site ou centralisé (AREVA a d'ailleurs construit des entreposages à sec dans divers pays, aux USA par exemple). L'ANCCLI estime que le choix de nouvelles modalités d'entreposage ne devrait pas être fixé avant la tenue d'un débat national.

> Construire une filière du démantèlement

Sur le plan financier, l'ANCCLI s'inquiète des disparités très fortes observées sur le montant provisionné pour **couvrir les charges de démantèlement** dans différents pays, et des **écarts très importants qui existent entre l'estimation retenue par EDF et celles avancées par d'autres experts, avec un facteur qui va au moins du simple au triple.**

Pour apporter des réponses à ces préoccupations et renforcer les capacités techniques, humaines et financières de l'industrie nucléaire, **l'ANCCLI préconise de construire en concertation et en transparence une véritable filière de démantèlement.** Le nucléaire français, malgré ses difficultés, dispose d'atouts réels pour développer dans ce domaine, avec sans doute des perspectives internationales, une filière française d'excellence. **La réorganisation engagée pour sauver Areva et renforcer EDF offre l'occasion de développer cette orientation.**

Développer une perspective positive pour le démantèlement constitue aussi le meilleur moyen pour s'assurer, au niveau national comme au niveau territorial, d'une dynamique d'implication de la société civile et des acteurs politiques et économiques, elle-même garante d'opérations mieux maîtrisées et mieux acceptées. L'ANCCLI est prête à y prendre toute sa part.

¹ Les combustibles usés des centrales nucléaires sont entreposés, entre 3 et 5 ans, dans des piscines remplies d'eau (le temps que leur radioactivité baisse) avant d'être retraités par l'usine de La Hague dans la Manche. L'opération consiste alors à séparer l'uranium (95 % du total), le plutonium (1 %) des déchets ultimes (4 %). Le plutonium ainsi extrait est alors acheminé vers l'usine Melox de Marcoule, dans le Gard, qui est actuellement la seule au monde à fabriquer du Mox.

En 2017, l'ANCCLI publie trois Livres Blancs sur le démantèlement, les déchets radioactifs, la planification de la gestion post-accidentelle

En ce début d'année 2017, l'ANCCLI publie trois Livres blancs, à destination de ses membres comme des décideurs, sur des sujets où les efforts lui semblent encore insuffisants :

- le démantèlement ;
- les déchets radioactifs ;
- la planification de la gestion post-accidentelle.

> Un Livre Blanc sur le démantèlement

Le démantèlement des installations nucléaires est un sujet de plus en plus important, pour au moins deux raisons :

- la première est que cette préoccupation a grandi avec le développement du nucléaire. Il faut se souvenir que **les installations**, y compris les réacteurs actuels, **ont été conçues et autorisées sans se préoccuper de leur démantèlement** ;
- la seconde est que **cette priorité s'accroît**. Le **vieillessement des installations** conduit en effet un nombre croissant d'entre elles à être arrêtées, et ce phénomène ne peut que s'accroître.

Si le **démantèlement** peut s'aborder comme une problématique globale, il **reste avant tout une opération locale**, attachée à une installation, mobilisatrice de moyens et génératrices de risques pour le territoire associé. C'est donc naturellement, et tout particulièrement dans le contexte évoqué précédemment, une préoccupation importante et croissante des Commissions locales d'information (CLI) auprès des Installations nucléaires de base (INB).

La législation prévoit notamment un Plan de démantèlement (PDD) et un Dossier de démantèlement (DD). Leur contenu porte essentiellement sur le volet technique. Sur ce volet, des questions restent en suspens, en particulier sur le devenir des déchets et les options de démantèlement. Ces questions doivent être débattues et réglées au niveau national pour permettre, avec le soutien des CLI, le plein exercice de la concertation locale sur les enjeux spécifiquement territoriaux.

Sur le devenir des déchets, la nécessité d'un débat national sur les exutoires prévus est évidente. L'ANCCLI ne se prononce pas sur le fond de ces questions mais elle constate qu'un lien technique et économique étroit existe entre les solutions retenues pour le démantèlement et l'inventaire qualitatif et quantitatif de déchets qui en résulte. Cette articulation doit être évaluée et décidée en amont des opérations : **par exemple, sur la problématique des volumes, un éventuel débat sur le recyclage des déchets de très faible activité doit se tenir à froid, et pas au dernier moment lorsque tous les stockages existants seront saturés.**

Sur les options de démantèlement, on sait que différentes approches sont possibles. **L'ANCCLI soutient le principe, fixé par la loi, d'une réalisation du démantèlement dans les meilleurs délais mais constate que l'application de ce principe reste ouverte à des interprétations très divergentes.** Là encore, **la réorientation stratégique introduite par EDF sur les réacteurs UNGG en est l'illustration**, pour le moins problématique puisqu'elle intervient après une décision, appuyée sur une enquête publique, validant une certaine stratégie de démantèlement.

Mais le démantèlement n'est pas, et de loin, qu'une question technique. Pourtant les autres aspects sont très peu, voire pas du tout abordés par la législation. **Compte tenu du poids économique et du rôle structurant des installations concernées, les territoires ont besoin de pouvoir se préparer à la mutation profonde que constitue leur démantèlement.**

Pour l'anticiper, il est nécessaire que les exploitants rendent public au plus tôt le calendrier prévisionnel d'arrêt définitif de leurs installations.

> Un Livre Blanc sur les déchets radioactifs HA-MAVL : « Cigéo : les enjeux de la réversibilité et de la récupérabilité »

Pour l'ANCCLI **LES DÉCHETS RADIOACTIFS EXISTENT, IL FAUT SE PRÉOCCUPER DE LEUR GESTION**. Ce sujet est d'importance nationale et ne se limite pas aux sites de stockage de déchets.

Avec son Groupe Permanent « Matières et déchets radioactifs », l'ANCCLI s'intéresse au concept de réversibilité des décisions et à la récupérabilité des colis des déchets stockés,

Aujourd'hui, un projet d'un possible centre de stockage profond et réversible (dénommé Cigéo) est en pleine élaboration en Meuse/Haute Marne.

S'il est autorisé, Cigéo, grâce à l'exigence du public, passera par une phase test de 100 ans durant laquelle tous les colis doivent rester aisément récupérables. C'est la condition *sine qua non* de la réversibilité stipulée par la loi de 2006.

Les recommandations de l'ANCCLI :

- 1- **créer les conditions d'une gouvernance de stockage pluraliste** s'appuyant d'une part sur le HCTISN, l'ASN, l'Andra, les industriels, la société civile, et d'autre part sur les scientifiques de différentes disciplines pour maintenir un regard critique et précautionneux sur les décisions prises et transmettre aux générations futures les clés de la gestion à très long terme des déchets.
- 2- **créer au niveau local et national des instances pluralistes permanentes** pour assurer le maintien d'une mémoire vivante du site et assurer le passage de relais effectif entre les générations. **La Commission Locale d'Information, antenne territoriale de l'ANCCLI, est un modèle adapté.** Les membres de CLI assurent d'ores et déjà un regard critique et précautionneux, et transmettent les préoccupations des populations locales. Une structure de type CLI serait susceptible de remplir cette mission de surveillance et de relais sur le moyen et le long terme.
- 3- **intégrer la « science citoyenne »**, qui se développe de plus en plus, **au programme de surveillance** ; elle pourrait vérifier la conformité de l'inventaire des colis, cadrer et analyser des données du monitoring du stockage ; surveiller l'environnement et la santé publique.
- 4- **d'étudier le développement d'activités économiques associées à la surveillance et au contrôle de l'environnement**, pour que la mise en application de la loi sur la réversibilité garantisse la solidarité nationale intergénérationnelle avec le territoire d'accueil et favorise son développement diversifié sur la durée.

Les recommandations de l'ANCCLI s'appuient sur l'expérience des CLI en tant qu'organes de vigilance citoyenne.

Il faut associer fortement la société civile aux gestes techniques et politiques de la surveillance.

Il faut organiser dès à présent la gouvernance et la capacité de transmission d'un patrimoine de sûreté. (*connaissances, savoir-faire, procédures, options de protection, institutions, ressources au niveau national et local*).

L'ANCCLI attend le Plan directeur d'exploitation de l'ANDRA en tant qu'outil de concertation et de gouvernance.

Des instances internationales pourraient être intégrées au suivi, dans une instance pluraliste.

> Un Livre Blanc sur la planification de la gestion post-accidentelle

Dans un contexte tendu et à la lumière des expériences passées, l'ANCCLI signe un Livre Blanc dédié à la planification de la gestion de crise et de la gestion du post-accident.

A destination des élus et de la population, il constitue un outil de référence en matière de gestion de crise post-accidentelle.

Il interroge le rôle des CLI et l'implication de la population dans la planification de la gestion de crise et de la gestion post-accidentelle.

En synthèse de ce Livre blanc, l'ANCCLI dégage quatorze recommandations adressées à l'ensemble des acteurs concernés par cette problématique, au premier rang desquels les autorités nationales et les collectivités territoriales. **La plupart de ces recommandations portent sur des enjeux liés à l'anticipation des situations post-accidentelles et à la préparation des territoires à la gestion de problèmes cruciaux** relatifs au zonage, à la gestion des pollutions et des contaminations, ou encore à l'accompagnement et à la protection des populations.

Voici les 14 recommandations adressées par l'ANCCLI :

> deux recommandations sur la planification de la gestion de crise :

- la préparation et l'information des populations doit s'étendre sur l'intégralité des bassins de vie concernés
- les Plans communaux de sauvegarde (PCS) élaborés par les communes doivent être rendus davantage accessibles au public et aux CLI

> cinq recommandations sur la planification de la gestion post-accidentelle

- les populations qui pourraient être affectées doivent faire l'objet d'un recensement, dont les modalités doivent être précisées si nécessaire par voie réglementaire
- l'Etat doit garantir la prise en charge des conséquences d'un accident ; le plafond de responsabilité de l'exploitant doit être relevé ; les conditions et les délais d'indemnisation doivent être précisés par voie réglementaire après concertation
- un recensement exhaustif et régulier des activités économiques qui devraient être maintenues ou relancées doit être effectué
- des mesures doivent être prévues pour que les services publics de proximité soient assurés hors des zones d'évacuation obligatoire
- les ressources en eau vulnérables doivent être identifiées au stade de la préparation

> deux recommandations traitant de la question de la gestion des déchets produits par l'accident

- débattre de l'opportunité d'introduire un seuil de libération des déchets en cas d'accident
- identifier, après la tenue d'un débat, autour de chaque site nucléaire des zones favorables à l'entreposage des déchets de décontamination et à l'épandage éventuel de produits contaminés

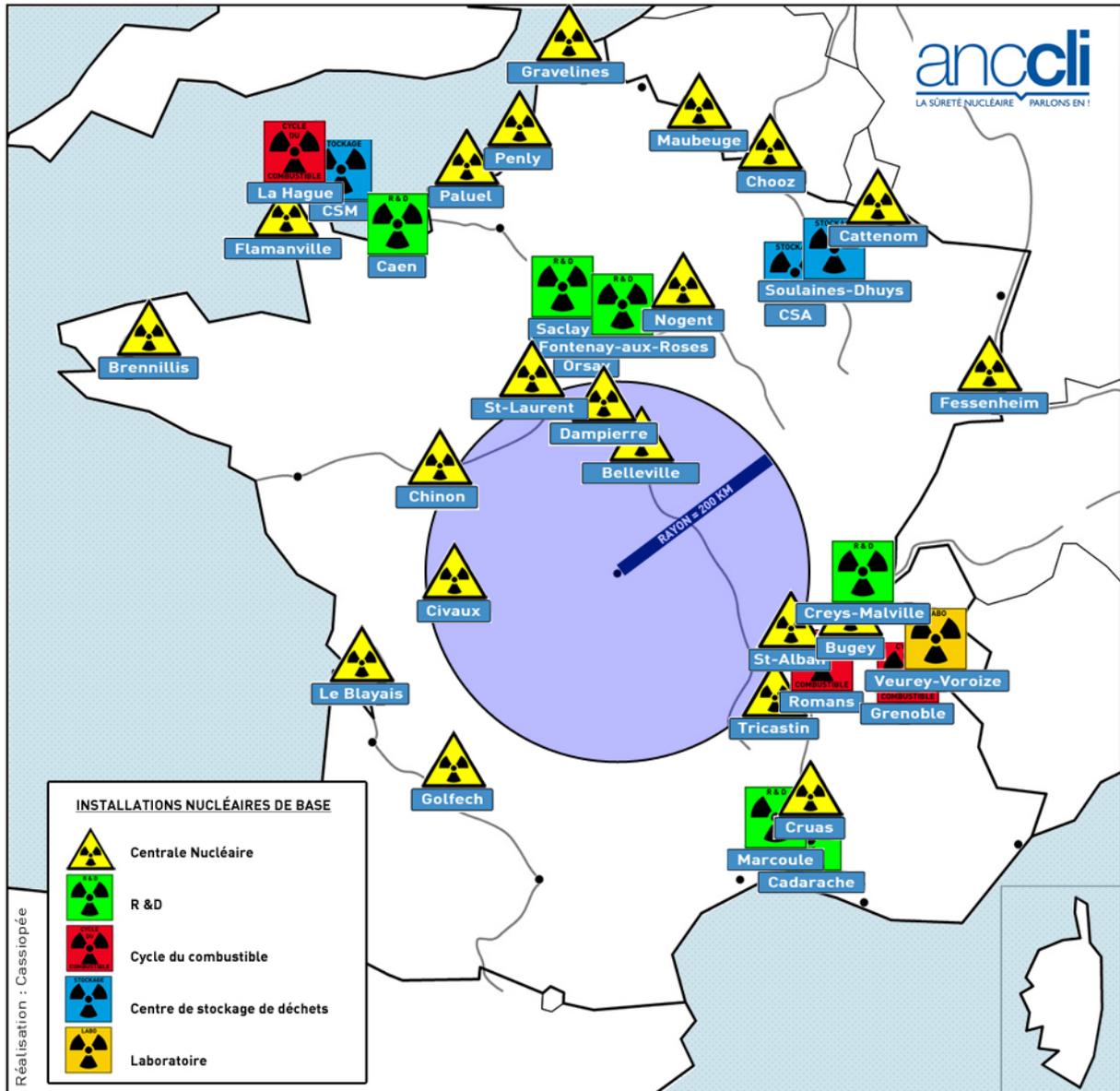
> et enfin cinq recommandations relatives aux rôles des CLI dans la planification de la gestion de crise et post-accidentelle

- évaluer les moyens humains, techniques et financiers nécessaires aux CLI pour être efficaces dans les phases post-crise et post-accidentelle
- mesurer l'opportunité d'élargir la composition des CLI en cas d'accident
- associer les CLI aux réflexions sur le zonage post-accidentel
- associer les CLI à un éventuel plan de décontamination
- consulter les CLI lors de l'établissement de la réglementation pour la commercialisation alimentaire au delà des trois premiers mois suivant l'accident

Au cours de sa réflexion, l'ANCCLI a constaté que les enjeux et les mesures à prendre sont globalement identifiés, mais qu'un important travail reste à faire quant à leur mise en œuvre. Elle constate aussi qu'une partie de la réflexion sur les mesures à prendre manque de réalisme au sens où elle ne tient pas compte de la réaction des populations en situation réelle.

Enfin, le flou actuel sur le rôle des CLI en situation post-accidentelle doit être dissipé en définissant clairement leurs missions.

SITES NUCLÉAIRES FRANÇAIS



L'ÂGE DES CENTRALES DU PARC NUCLÉAIRE FRANÇAIS

